

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020  
Rapporteur :  
Madame Isabelle LE BAL**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/02/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020  
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Enseignement supérieur : subventions aux centres de formation à la langue bretonne -  
Kelenn et Mervent**

**Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de formation supérieure.**

**La présente délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de 2020 à ces partenaires que sont Kelenn et Mervent en matière de formation à la langue bretonne.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale est dotée de la compétence de soutien à l'enseignement supérieur, compétence axée principalement sur le partenariat historique avec l'UBO et le portage de l'EESAB, mais qui comprend aussi le soutien aux centres de formations à la langue bretonne dans leur dimension d'enseignement supérieur.

**• Subvention à l'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn :**

L'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn assure la formation initiale et continue, linguistique et pédagogique, des enseignants des établissements primaires et secondaires du réseau Diwan des départements bretons.

Installé à Quimper depuis 1997, Kelenn développe depuis 2009 des masters d'enseignement concourant à l'offre d'enseignement supérieur à bac+5 sur notre territoire ainsi qu'à son rayonnement culturel.

Sur l'année 2018-2019, 16 étudiants suivent le master 1 et 20 autres le master 2 tout en étant en responsabilité de classe. 39 stagiaires enseignants et vacataires se sont inscrits à la rentrée 2019 pour le parcours de formation à l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré.

Enfin, 250, enseignants et non enseignants, ont participé à des sessions de formation continue sur 37 journées.

La demande de l'association est de 16 000 € sur un budget de 333 141€.

- **Subvention à l'organisme de formation Mervent :**

L'association Mervent développe l'enseignement et impulse la pratique de la langue bretonne sur le sud Finistère, à travers un ensemble d'actions de formation à l'attention de publics

En 2018/2019, ce sont 800 enfants qui ont bénéficié des cours hebdomadaires d'initiation sur le temps scolaire. Environ 200 adultes suivent des cours, soit sur leur temps de loisirs soit sur leur temps de travail pour les agents communaux et intercommunaux. Mervent intervient également au sein des structures Petite Enfance pour des séances d'éveil en lien avec l'association Divskouarn. Elle prépare également au CAP Petite Enfance – compétence langue bretonne avec le CLPS.

En 2014 Mervent a implanté son centre de formation dans les locaux de l'UBO à Quimper, ajoutant à ses missions d'origine une vocation d'apprentissage et de promotion de la langue bretonne auprès des étudiants, enseignants et chercheurs du pôle, en complément des actions propres de l'UBO.

En raison du déménagement des services administratifs du pôle Pierre-Jakez Hélias et l'arrivée programmée de l'ESPE sur ce site, le centre de formation a dû déménager. Une solution provisoire a été trouvée au sein de l'IUT, par la mise à disposition d'une salle de cours et d'un bureau. Cependant une solution plus pérenne reste à trouver pour l'avenir.

La demande de l'association est de 7000 € sur un budget de 867 941 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser, au titre de l'année 2020 :

1 – une subvention de 13 000 euros à l'Institut Kelenn ;

2 – une subvention de 5 000 euros à l'association Mervent.